

# LES PATURAGES DU JURA VAUDOIS

PAR

RENÉ MEYLAN



Editions Le Pèlerin, Les Charbonnières

COLLECTION "ECONOMIES LAITIERE ET ALPESTRE"

NO 5

# LES PATURAGES DU JURA VAUDOIS

PAR

RENÉ MEYLAN

1927 + 1929

EDITIONS LE PELERIN

2000

## I N T R O D U C T I O N

En deux études relativement courtes, se chevauchant passablement, il faut le dire, toutes deux parues à deux ans de distance dans le bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, René Meylan, historien sur lequel par ailleurs nous ne savons hélas rien, a su livrer l'essentiel de la vie de nos alpages. Leur situation, leur exploitation, le personnel, etc. Nous espérons donc que cette nouvelle brochure de la série "Economies laitière et pastorale" rencontrera le franc succès qu'elle mérite et que même elle sera apte à lancer la série.

Ce monde des alpages est-il un monde d'autrefois que ne connaît plus qu'une frange marginale de notre population, incapable dès lors de le donner à découvrir à d'autres dans sa substance parce qu'elle n'y croirait plus tout à fait elle-même, parce qu'aussi beaucoup des traditions anciennes seraient mortes ? Reste-t-il au contraire bien vivant, avec ses coutumes et ses façons de faire, avec surtout une surface des pâturages qui ne régresserait pas trop au profit de la forêt plus envahissante qu'il n'y paraît ? Il faut avoir lutté à mains nues, pourrait-on dire, contre elle, à la serpe, à la scie, à la hache, pour le savoir, et où l'arbre arrive à être l'ennemi que l'on abat par tous les moyens : on brûle, on cerne, on arrache, on coupe, il n'y a pas de méthode assez efficace pour aller contre la forêt et pour gagner de la place pour de nouveaux pâturages qui sont devenus essentiels, parce que l'on est nombreux dans les bas et que les terres traditionnelles ne suffisent plus à nourrir l'entier de la population. Cela se passe surtout au XVII<sup>e</sup> siècle. C'est alors, avec le XVIII<sup>e</sup>, l'âge d'or de nos alpages, quand ceux-ci prirent leur plus grande extension, quand ils abritèrent le plus de bétail et d'hommes, et que bientôt des fromages se fabriquèrent partout dans les chalets pour affluer bientôt, dès août on suppose, dès que les caves étaient pleines, vers le fond de la vallée, mis dans des tonneaux, posés sur des chars, attelages fameux dont malheureusement nous n'avons jamais découvert la moindre photo. Il est des choses de l'ancien temps qui se sont résolument perdues.

Mais la forêt depuis lors a repris peu à peu ses droits pour gagner, lentement mais sûrement, sur les plans, sur les vieux chemins délaissés, et l'on craint parfois qu'un jour il n'y ait plus suffisamment de bétail pour l'estive, et qu'alors l'arbre gagne définitivement cette fois-ci contre la pâture. C'est l'inverse exact, paradoxalement, de ce qui se passe de l'autre côté du monde où l'on détruit les forêts à une vitesse plus qu'inquiétante, mortelle. Mais nous sommes ici. Et si la forêt retrouvait ses limites primitives, ce serait la fin de cette magnifique épopée que fut l'alpage, et quand bien même elle fut rude à l'homme. Poésie et réalité ne font pas toujours bon ménage ! Les chalets deviendraient boîtes à touristes, triste fin, on n'entendrait plus que les chemins d'accès à ceux-ci et aux forêts. Le reste à nouveau, en particulier ces fameux vieux murs de pâturage, croulerait sous la végétation.

Peut-être que c'est une vision par trop futuriste. Parce que l'on sait pour l'heure, quand passent encore les grands troupeaux au printemps pour aller là-haut, que l'alpage n'est pas mort et que la tradition, qui nous rend ces transhumances d'autant plus émouvantes, se perpétue.

Les Charbonnières, en août 1999:

*Rançois*

Tout ce qui n'est pas forêt, en dehors des terres cultivées, peut être attribué à la zone pastorale. Elle comprend ainsi de 7000 à 8000 ha., soit la moitié de la superficie du district.<sup>1</sup>

Il n'est pas possible de tracer une limite précise entre la forêt et le pâturage. Le type si fréquent du pré-bois, du pâturage boisé, résulte de cette interpénétration réciproque. Il n'y a pas de pâturages où la forêt fasse entièrement défaut.

L'extension actuelle de la zone pastorale est inférieure à ce qu'elle fut jadis. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, la forêt recula de façon sensible, saccagée qu'elle était alors par les pourvoyeurs des industries métallurgiques.

Les troupeaux ont longtemps brouté là où s'élèvent aujourd'hui de belles futaies. Les plans et les cartes de l'époque ne laissent aucun doute à ce sujet.

Un plan conservé aux archives du Chenit montre qu'en 1750 le territoire compris entre Praz-Rodet et la frontière occidentale comptait déjà dix chalets abandonnés. Le Chalet-Capt, les Cent-Poses, le Pré-à-la-Dame, le Pâquier, autant de lieux-dits révélateurs.

La réduction subséquente de la zone pastorale doit être attribuée à la valeur prise par les bois au moment où l'ouverture de bonnes routes sortit la Vallée de son isolement et où s'éteignirent du même coup les hauts-fourneaux.

On compte aujourd'hui 5320 ha. de pâturage proprement dit, le reste étant boisé, marécageux ou stérile. Les 104 alpages de la Vallée peuvent nourrir 3600 têtes de gros bétail pendant 111 jours d'estivage. Le troupeau du district ne saurait suffire à les occuper tous, aussi une bonne partie du bétail qui y estive est-il fourni par les villages du pied du Jura et du Gros-de-Vaud.

Sur 104 alpages, 62 appartiennent aux communes ou aux hameaux. Les communes de la Vallée ne sont représentées dans ce nombre que par 2976 ha., dont 909 au Lieu, 1070 à l'Abbaye et 997 au Chenit, mais ces

<sup>1</sup> Il est difficile d'évaluer exactement l'étendue des pâturages par rapport aux forêts. Presque tous les alpages sont plus ou moins boisés et des parcelles de forêts sont comprises tantôt dans la zone des pâturages, tantôt dans la zone forestière. Les appréciations vont de 6985 ha. (*Statistique suisse des alpages*), à 8201 ha. (*Statistique agricole du Canton de Vaud*).



deux dernières communes possèdent en dehors du district quelques pâturages qui compensent ceux que d'autres communes possèdent sur le territoire de la Vallée.<sup>1</sup>

Lors de la liquidation des biens de l'Abbaye du lac de Joux, en 1536, les Bernois remirent en bail emphytéotique à la commune du Lieu, seule alors à la Vallée, toutes les terres que le couvent avait lui-même reçues du seigneur de la Sarra. Ainsi s'explique la forte proportion d'alpages communaux et de forêts communales. Cette proportion serait encore beaucoup plus forte si les communes n'avaient eu à soutenir de ruineux procès qui les contraignirent à vendre une partie de leurs domaines.

La communauté du Lieu ne pouvait suffire à exploiter les vastes territoires dont elle avait la jouissance. Elle dut pratiquement abandonner bien des alpages de la zone supérieure aux habitants de la plaine. Les communes du pied du Jura s'en firent reconnaître la possession, c'est pourquoi les limites actuelles des districts de Nyon, Aubonne et Cossonay débordent à l'Ouest la crête orientale, limite naturelle de la Vallée de Joux selon les anciens documents.<sup>2</sup>

Les pâturages dont l'exploitation est la plus ancienne sont les « chaux », pâturages de la zone supérieure naturellement presque déboisée et ceux qui se trouvent à proximité immédiate des villages. Toute la zone intermédiaire est restée forêt, jusqu'à ce que l'augmentation de la population ait multiplié les abergements et les « accrues » aux pâturages primitifs.

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les huguenots, chassés de France, se montrèrent volontiers acquéreurs de ces terres où leur activité industrielle essaya de se développer : fonderies, verreries, ateliers mécaniques et scieries furent bientôt assez nombreux pour mettre la forêt en péril.<sup>3</sup> La plupart de ces tentatives n'eurent pas de suite et les propriétaires revendirent à des gentilshommes bernois ou vaudois. La toponymie reflète la diversité d'origine de ces propriétés ; les unes tirent leur nom de familles patriciennes : Chalet-de-Mézery, Chalet-Hermann, etc. La propriété communale est attestée par des exemples plus nombreux : la Bursine (Bursins), la Burtignière (Burtigny), le Pré-de-Denens, le Pré-d'Étoy, etc. La prise en possession par les colons du Lieu s'est traduite par des

<sup>1</sup> Les pâturages, loués à raison de 60 à 70 francs par vache estivée (prix de 1924), inscrivent au chapitre des recettes communales des chiffres éloquentes. En 1926, les trois communes du district ont réalisé sur leurs pâturages des bénéfices d'environ 20.000 francs pour l'Abbaye, 30.000 francs pour le Lieu et 40.000 francs pour le Chenit, soit ensemble environ 90.000 francs. Les alpages procurent, immédiatement après les forêts, et avec moins de frais, les recettes les plus considérables des budgets communaux. Cependant les locations ont subi ces dernières années des baisses qui s'expliquent par les prix exagérés faits pendant la guerre et par la crise de l'industrie laitière suisse. Ainsi le Pré-de-Denens, 112 ha., du port de 65 vaches, et la Perrausaz, du port de 80 génisses, ont été louées 6500 francs en 1925, contre 12.000 francs à la location précédente.

<sup>2</sup> ... *infra ambitum maiorum montium qui dependent et aquas iaciunt versus lacum...* (F. DE GINGINS (45), Doc. XV.)

<sup>3</sup> « Les défrichements se sont étendus au point de faire sentir une cherté de bois dans une contrée qui paraissait destinée à cette seule production. » (*État et délices de la Suisse* (60), p. 300.)

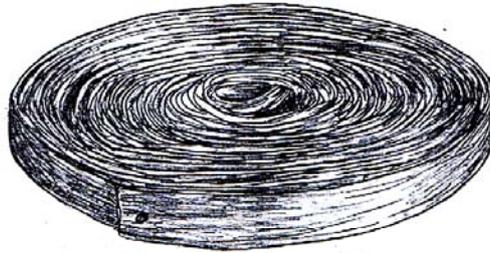
« On a une tradition qui porte qu'en ce temps-là (1610), toute la Vallée était remplie d'une fumée provenant tant des fourneaux à charbon que des bois qu'on brûlait pour l'essarter, d'où on a conclu que cette fumée purifiait l'air et empêchait la communication de la peste. » (J.-D. NICOLE (47), § 44.)

noms tels que la Meylande, la Piguette, la Pièce-aux-Reymond, etc.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les communes de la Vallée ont fait un gros effort, qu'elles continuent, pour racheter les pâturages situés sur leur territoire et vendus jadis par nécessité.

#### LES COMMUNAUX.

On entend par communaux des pâturages situés à proximité des localités et dont l'exploitation est si différente qu'il faut les considérer à part. Ils établissent la transition entre la zone des cultures et la zone pas-



Sangles à vacherin

torale. Leur exploitation est liée à celle des domaines, auxquels ils servent de complément (fig. 29).

Le bétail d'un village passe toute la journée sur le communal et rentre le soir aux étables sous la conduite de son berger. Ce mode de faire entraîne malheureusement une fatigue anormale du troupeau sur la route dure, aussi a-t-on parfois essayé de construire un chalet où le bétail passe la nuit. La lait nécessaire à l'alimentation du village est alors descendu chaque jour. Le rendement du pâturage est augmenté par l'apport des déjections du troupeau lui-même moins fatigué.

Le communal est partagé entre les divers hameaux de chaque commune.<sup>1</sup> Le bétail des propriétaires de la localité dont dépend ce pâtu-

<sup>1</sup> La jouissance du pâturage communal indivis par les habitants des divers hameaux de la commune a provoqué maint conflit. Un arrangement a été conclu au Lieu, en 1718, qui laisse la propriété du pâturage à la commune. Celle-ci attribue à chaque hameau la jouissance d'une parcelle, en échange de la souscription par les hameaux d'une part des obligations de la dette qui grève le pâturage. A l'Abbaye, le partage s'est fait en 1768 pour les mêmes raisons. La commune ayant revendiqué trop tard son droit de propriété, celui-ci a été reconnu aux hameaux par jugement du Tribunal cantonal en 1882. (J. SCHNETZLER (48), p. 40-43.)

rage est seul admis à en profiter. Les us et coutumes relatifs à l'exploitation de ces pâturages varient d'une commune à l'autre. <sup>1</sup>

La commune du Lieu, propriétaire des pâturages, en confie l'exploitation aux hameaux qui les mettent à la disposition des propriétaires de bestiaux, moyennant paiement d'une taxe. Les hameaux sont tenus d'entretenir les clôtures, de semer les engrais chimiques et de payer la moitié des frais qu'occasionne l'amélioration des pâturages.

Les conditions sont semblables dans la commune de l'Abbaye, tandis que celle du Chenit n'a pas de pâturages communaux. Ici, la plupart des propriétaires de bétail possèdent un petit pâturage (une pièce) adjacent à leur domaine, où ils mettent pâturer leur troupeau pendant la journée. Quelques pâturages sont exploités en commun par les habitants d'un « voisinage ». D'ailleurs, au Chenit, des propriétaires de plus en plus nombreux gardent la plupart de leurs vaches à l'écurie en été. Ils trouvent leur profit à vendre le lait à la fromagerie du village et à en tirer la valeur chaque mois. Le petit pâturage n'est alors plus utilisé que par le jeune bétail.

#### L'EXPLOITATION DES PATURAGES.

Les renseignements manquent sur les débuts de notre économie pastorale. La fabrication des fromages a été longtemps rudimentaire et n'a pas donné lieu à un commerce. Les documents désignent les chalets sous le nom de « vacheries ». Ces vacheries semblent avoir joué le rôle des communaux actuels, c'est-à-dire qu'on y conduisait le bétail pendant la belle saison pour décharger l'étable. Les produits étaient consommés sur place par une partie de la population qui suivait les troupeaux dans leurs déplacements. Ce mode d'exploitation a duré jusqu'à une époque assez récente. <sup>2</sup>

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on voit des alpages exploités comme de nos jours par des fromagers du Simmental, du Valais et de la Gruyère (La Fontaine-aux-Allemands). Est-ce piqués de jalousie seulement, ou mis au courant de la fabrication des gros fromages, que les gens

<sup>1</sup> A titre d'exemple, voici les règles d'usage pour le pâturage communal du hameau du Pont.

Le pâturage, régi par le Conseil administratif du village, est divisé en deux. La partie inférieure est réservée aux vaches et la partie supérieure aux génisses. La charge du pâturage est de 45 à 50 têtes, mais on fait pâturer de 55 à 60 bêtes qui, descendant chaque soir au village vers la fin d'août, sont en partie nourries à l'étable. Le berger engagé par le Conseil et payé par lui a droit encore au parcours d'une vache pendant l'été. Les particuliers paient au hameau 45 francs pour l'herbe d'une vache, 31 francs pour celle d'une génisse (2 ans), 20 francs pour celle d'un génisson (1 an) et 10 francs pour un veau de l'année.

L'appel du bétail pour l'estivage se fait par voie d'inscription. Tout propriétaire ayant fait inscrire du bétail et qui ne l'envoie pas au pâturage doit une amende de 3 francs pour une vache, 2 francs pour une génisse, 1 franc pour un génisson et 50 centimes pour un veau. Les habitants du village ont le droit de mettre sur le pâturage une pièce de bétail, lors même qu'elle n'est pas inscrite, mais cela moyennant 1 franc d'amende. S'il n'y a pas assez de bétail pour meubler le pâturage, c'est le Conseil administratif qui en loue. Un propriétaire n'a pas le droit d'envoyer au pâturage du bétail loué à cet effet. (Notes de M. Adrien Rochat, au Pont.)

<sup>2</sup> Voir note 3, p. 86.

du pays se mettent aussi à pratiquer cette industrie ? A son tour, stimulé par l'exemple, le Jura français fabriquera le gruyère sous l'impulsion de fruitiers fribourgeois et valaisans.<sup>1</sup>

« Tenir montagne » fut longtemps la plus haute ambition de plus d'un Combiér. Ne tient pas montagne qui veut. Un gros capital est engagé par le propriétaire de la montagne ou du bétail. S'il n'est que locataire, le tenancier doit inspirer confiance. Le paysan ne remet son bétail qu'à un amodieur qu'il sait consciencieux et, de son côté, le propriétaire de la montagne ne voudra que d'un locataire fournissant de solides cautions.

Les alpages sont généralement exploités par un amodiataire — on dit un « amodieur » — s'il s'agit d'une montagne à vaches laitières, ou par un syndicat, s'il s'agit d'une montagne à élèves. Les baux sont de trois, six ou neuf ans, mais résiliables au bout de la troisième année.<sup>2</sup> L'exploitation par le propriétaire est le système le moins pratiqué.

On ne loue pas une seule montagne, mais deux, l'une servant de « rechange » à l'autre ; ainsi, lorsque le bétail aura brouté l'herbe du premier pâturage, on le fera passer au second, pour revenir encore une fois au premier à la fin de la saison. Si les deux montagnes sont situées à des altitudes différentes, le palier inférieur sera naturellement occupé le premier. L'altitude relativement basse des chaînes, surtout à l'Ouest, fait que très souvent les montagnes doubles sont au même niveau ; dans ce cas on exploite indifféremment l'une ou l'autre pour commencer. Le nom des montagnes indique en général ce qui les différencie. C'est l'altitude Sapelet-Dessus (1416 m.) et Sapelet-Dessous (1363 m.), ou l'étendue (Grandes-Chaumilles et Petites-Chaumilles), ou encore l'orientation (Grands-Plats de Bise et Grands-Plats de Vent).

La durée moyenne de l'estivage est de 111 jours, un peu moins que la moyenne de l'ensemble du Jura vaudois (115 jours) à cause de l'altitude des hauts pâturages de la chaîne du Mont-Tendre. La montée a lieu dans les premiers jours de juin et le bétail redescend pour le 1<sup>er</sup> octobre. Les alpages les plus élevés ne sont guère occupés avant juillet et, à la fin d'août, les premiers froids les font évacuer.

Dans la règle, l'exploitation est d'un seul train, c'est-à-dire qu'un seul troupeau, aux soins d'un seul tenancier, occupe la montagne pendant toute la saison. Certains pâturages peuvent porter une centaine de vaches, mais ils sont plutôt rares ; la moyenne est d'une quarantaine de bêtes. On ne descend pas volontiers à moins de trente bêtes, de façon à assurer la fabrication régulière d'une pièce de fromage par jour.

Autrefois, l'amodieur « meublait » sa montagne uniquement avec le bétail que lui confiaient les paysans de la plaine et de la montagne. De

<sup>1</sup> Vers 1700, il y a 12 à 15 Fribourgeois à la Chapelle-des-Bois seulement. (D.-P. BENOÎT (65) II, p. 818.)

<sup>2</sup> Les conditions n'ont guère varié depuis plus d'un siècle. Voici celles qui furent faites en 1782 à l'amodieur du pâturage du Mazel :

1. Bail de 9 ans, avec dédite réciproque au bout de 3, 6 ou 9 ans, avant Noël.
2. Paiement d'une rente annuelle de 900 francs de 10 batz, 150 livres de beurre et autant de fromage.
3. Entretien des bâtiments, sentiers, clôtures, etc.
4. Réparations n'excédant pas 1 écu blanc. (F.-R. CAMPICHE : *Le Mazel* (79).

nos jours, la plupart des propriétaires de bétail renoncent à envoyer leurs bêtes en estivage, surtout les vaches laitières, depuis que les laiteries établies dans la plupart des villages fabriquent elles-mêmes le fromage que les montagnes étaient seules à livrer jadis. L'amodieur doit donc compléter son troupeau avec du bétail qu'il achète lui-même. Pour les bêtes qu'il loue, il paie une rente fixée d'après la production dans les premières semaines de juin. On lui demande encore parfois quelque peu de beurre. L'amodieur reste maître de la production laitière du bétail qui lui a été confié.

Les alpages de la Vallée de Joux fournissent une qualité de gruyère très appréciée, par pièces de 25 à 35 kg. Ces fromages, fabriqués au chalet, y sont aussi entreposés, dans la cave à fromage que possède tout chalet qui n'est pas un simple rechange. La vente s'effectue au mois d'août. Elle est facilitée par les excellentes voies d'accès aux chalets. Les fromages ne sont descendus qu'en septembre, à la suite du troupeau.

Outre le gruyère gras et mi-gras, la montagne donne encore des produits accessoires dont l'amodieur tire de beaux bénéfices : le beurre, le « seré » et surtout les porcs, nourris des déchets de la fabrication.

La Vallée de Joux s'est encore spécialisée dans la fabrication de fromages à pâte molle, les « vacherins ». Beaucoup sont, il est vrai, fabriqués au village par les laitiers, du mois d'octobre au mois de décembre, mais c'est la règle, au moins sur les plus petites montagnes, d'arrêter en septembre la fabrication du Gruyère pour commencer celle des vacherins dont la réputation n'est plus à faire. Il s'agit pourtant là d'une industrie récente. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les procédés d'une fabrication déjà ancienne dans la région de Mouthe et du Mont d'Or furent introduits dans le pays, aux Charbonnières, village qui est resté le centre de ce commerce.

Les montagnes de la Vallée produisent une moyenne annuelle de 1600 qm. de fromages gras et mi-gras, genre gruyère, et environ 50 qm. de pâtes molles (vacherins).

#### LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES.

Le mode d'exploitation des pâturages jurassiens laisse encore à désirer. On estive sur les montagnes du district de la Vallée environ 3500 pièces de gros bétail, soit le tiers à peu près des bêtes qui pâturent sur le Jura vaudois. Beaucoup de pâturages français, à l'Est du Doubs, appartiennent à des propriétaires vaudois qui y conduisent chaque été de 5000 à 6000 têtes de bétail. L'effectif de ce troupeau qui passe la frontière chaque été pourrait être abaissé et devrait l'être si l'on songe aux difficultés qu'occasionnent les douanes, les épizooties, l'écoulement des produits. Avec une charge plus forte, qu'un aménagement rationnel rendrait possible, nos montagnes rapporteraient davantage.

Diverses améliorations ont été proposées.<sup>1</sup> Le rendement des alpages situés dans la zone forestière peut être sensiblement augmenté par une

<sup>1</sup> G. MARTINET (72), A. BARBEY (73), C. DUSSERRE (77).

séparation plus nette entre la prairie et la forêt. Le pâtre peut y trouver son compte aussi bien que le forestier. On laissera à la pelouse les emplacements qui lui conviennent le mieux. La forêt restera maîtresse incontestée partout où elle sera d'un meilleur rapport ; les régions éloignées du chalet ou d'accès difficile, les pentes trop raides, les bancs rocheux et les éboulis lui seront abandonnés. Par contre, les pelouses seront débarrassées de tous leurs arbres, à l'exception de quelques petits groupes de conifères aux branches traînantes qui serviront d'abri au bétail. Ces arbres fourniront aussi la réserve de bois de chauffage nécessaire au chalet, tandis que les parcelles traitées en forêt donneront des bois d'œuvre. Sauf momentanément les plantations, les forêts ne seront pas fermées au bétail qui doit pouvoir y trouver, en cas de sécheresse, une herbe encore tendre et, par les chaleurs, un abri contre le soleil et les mouches. <sup>1</sup> Dans les pâturages exposés aux vents, des rideaux d'arbres en briseront la violence.

Des tas de pierres se dressent çà et là, au milieu des terres cultivées, éloquent témoignage du travail effectué au cours des siècles par les générations désireuses d'améliorer le rendement des champs. De la même manière doivent s'élever sur les pâturages, par les soins de la génération actuelle, d'autres monticules résultant de l'épierrement méthodique des pelouses. Le nettoyage portera aussi sur les buissons, les broussailles et toutes les plantes délaissées par le bétail qui finissent par infester les pâturages.

On constate trop souvent, à la longue, une baisse de la qualité et de la quantité de fourrage d'une montagne où se multiplient les inégalités du sol (teumons), malgré tous les efforts tentés pour les faire disparaître. L'alpage apparaît trop chargé et l'on réduit le troupeau. Ce fâcheux résultat est dû à la coutume de laisser divaguer le bétail où bon lui semble. Le troupeau se rend toujours vers les parcelles les plus accessibles dont il a pris l'habitude ; il les épuise s'il n'y a pas restitution d'engrais.

Sans aller jusqu'à attacher le bétail au piquet, comme on le fait, par exemple, en Tarentaise, il est bon de diviser l'alpage en secteurs pas trop étendus qu'on fera parcourir l'un après l'autre ; on obtiendra ainsi la répartition méthodique des engrais sur la surface entière du pâturage, la régularité de la dépaisseur et l'équilibre dans la production fourragère des divers secteurs.

Il faut lutter enfin d'une façon plus intense contre la décalcification, soit par des marnages, soit par l'emploi des phosphates Thomas. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> On s'est déjà engagé sur cette voie. On constate, au Chenit surtout, la tendance à clôturer les zones boisées des pâturages pour les soustraire au parcours et favoriser la croissance et la conservation de la forêt.

<sup>2</sup> Des essais ont été entrepris par l'établissement fédéral de chimie agricole à Lausanne, avec la collaboration de M. S. Aubert, professeur au Sentier, sur les pâturages du Mont-Tendre, propriétés de la commune de Montricher, et sur ceux de la commune d'Aubonne, près du Marchairuz. On y a répandu du phosphate Thomas à la dose de 800-1000 kg. à l'ha., ou du superphosphate riche (500 kg.), du sel de potasse 30 %, à raison de 400 kg., ou du sel à 20 % (600 kg. à l'ha.). Ces fumures doublent le rendement et favorisent la croissance des bonnes plantes fourragères. (C. DUSSERRE (77), p. 130.)

Dans un récent article (*Revue agricole* du 20 octobre 1927), M. S. Aubert, à la suite des expériences faites, préconise la fauchaison répétée plusieurs années de suite, avec épandage d'engrais en automne.

Les abords immédiats profitent seuls de l'engrais des étables. Il faudrait atteindre même les zones les plus éloignées. Chaque chalet devrait enfin posséder une fosse où l'engrais naturel, étendu d'eau, subirait le commencement de fermentation qui le rend plus efficace.

A proximité de tous les chalets existe un enclos, de proportions très variables, qui a été utilisé à diverses fins. Autrefois, on y parquait de nuit le jeune bétail, à cause des loups, encore nombreux dans le pays jusqu'au début du siècle passé. <sup>1</sup> On y a isolé les bêtes suspectes ou malades. Enfin, l'herbe n'étant pas broutée, l'amodieur peut la faucher.

Quelques montagnes possèdent d'assez vastes enclos et s'en trouvent fort bien. Ils seront vraiment utiles, s'ils peuvent assurer la récolte d'une provision de foin qui permettra de garder le bétail à l'étable plusieurs jours de suite. Il est cruel et dangereux d'obliger les bêtes, les jeunes surtout, à braver les intempéries pour chercher leur subsistance, dans une région où les retours de froid sont si fréquents au cours de l'été. Si l'on rompt le sol de l'enclos pour y semer des fourrages riches en chaux, le pâturage en profitera indirectement.

Il y a enfin des améliorations d'un autre ordre à envisager. C'est très bien d'accroître la production fourragère, mais il s'agit de savoir qui en fera les frais. Il faut donc prolonger les baux de façon à permettre à l'amodieur de travailler à l'amélioration de la montagne avec la certitude que le bénéfice ne sera pas pour un autre. Le bail de neuf ans pourrait être la règle. Il permet à l'amodieur d'équilibrer les bonnes et les mauvaises années et le pousse à soigner son alpage comme son propre bien.

A l'échéance, à offre égale, la préférence devrait être accordée à l'ancien tenancier. La mise aux enchères trop fréquente, au lieu d'augmenter les ressources du propriétaire quand la demande est forte, n'est qu'un leurre. Celui qui a loué à un prix trop élevé ne cherche plus qu'à tirer parti à outrance de la montagne qu'il appauvrit.

La valeur d'une montagne dépend aussi des conditions du travail et cela nous amène à parler du chalet.

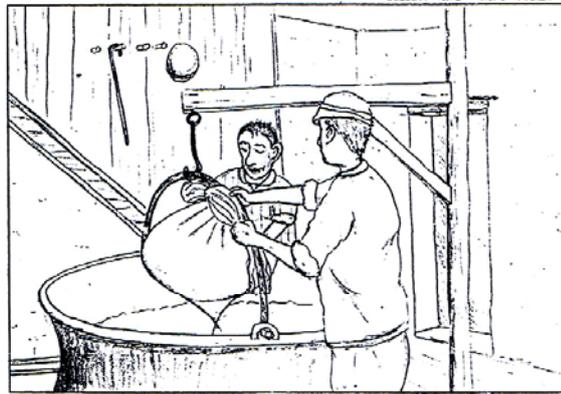
#### LE CHALET ET SON PERSONNEL.

Une montagne jurassienne ne porte qu'un seul bâtiment, le chalet. C'est une construction rectangulaire en maçonnerie, proportionnée à l'importance de l'alpage. Son grand toit est couvert de « tavillons », mais aujourd'hui le revêtement total ou partiel en tôle ondulée se rencontre de plus en plus. Les chalets à quatre pans, de forme pyramidale, sont les plus petits et les plus anciens (fig. 30).

Tous les chalets se ressemblent, tant par leur aspect extérieur que par leur distribution intérieure : « ventouses grises posées sur le dos du pâturage pour en extraire le lait, aussi longtemps que dure la fièvre de

<sup>1</sup> Le dernier loup a été tué en 1815 dans le bois de la Croix-du-Vuarne, mais en 1871, encore, un loup attaqua un troupeau sur le pâturage de Chez-Henri à la Veuve. (P.-A. GOLAY (49), p. 343.)

l'été ». <sup>1</sup> Si les grandes lignes sont partout les mêmes, partout la fantaisie règne dans les détails, suivant l'ancienneté de l'édifice. L'étable simple ou double, selon l'importance du troupeau, occupe plus de la moitié du bâtiment. Le bétail y est attaché à des barrières de bois, de chaque côté d'un couloir central qui permet aux bergers d'évoluer à l'aise. L'étable n'a ni plafond — sauf les plus récentes — ni crèches. Suspendues à des perches par leurs larges courroies décorées de clous, les sonnailles de tous calibres et de toutes dimensions luisent dans une demi-obscurité, car la lumière ne pénètre que par le plein cintre de la



porte. Les pores sont logés dans une annexe ou dans un compartiment séparé du reste de l'étable.

La seconde partie du bâtiment qui n'a qu'un étage est occupée par les locaux destinés à la fabrication et à la conservation des fromages : la cuisine, la chambre à lait, la cave à fromage. Beaucoup de chalets ont encore la vieille cheminée pyramidale dont l'ouverture est munie de deux panneaux mobiles qui se manœuvrent de l'intérieur au moyen d'une perche. Au-dessus du foyer, suspendue à une potence mobile, la grosse chaudière de cuivre attend le lait. A côté, un râtelier supporte tous les ustensiles nécessaires à la fabrication. Une table et deux bancs complètent le mobilier de la cuisine qui est pavée ou dallée. De ce local, on passe dans la chambre à lait, orientée au Nord, au mur extérieur percé de quelques meurtrières. Là se trouvent les « baignolets », récipients larges et peu profonds, où repose le lait qui va être écrémé pour la fabrication du beurre. On prélève ainsi de quatre à cinq kilos de beurre par fromage. A côté de la chambre à lait se trouve la cave à fromage où le « fromageur » soigne les pièces qui établiront sa réputation. On trouve quelquefois le logement des fruitiers au rez-de-chaussée, mais le plus souvent il est à

<sup>1</sup> H. TANNER (80) : *Fantaisie jurassienne*.

l'étage. On y accède par un escalier. Une paille dans un cadre de bois, parfois une simple couche de paille, c'est le lit dont se contentent les gars du chalet.

La zone pastorale, absolument déserte en hiver, est occupée en été par une population essentiellement masculine de 400 à 500 personnes. L'élément féminin, autrefois banni des chalets, l'est encore de toutes les montagnes où l'on fabrique, mais le berger d'un troupeau en élevage se fait volontiers accompagner de sa femme et de ses enfants.

Le personnel est assez nombreux sur les montagnes où l'on fabrique et proportionné à l'effectif du troupeau. On compte un homme pour quinze vaches. Au « berger » incombe le soin de préparer le bois nécessaire au chalet. Le « fromageur » fabrique les fromages et les soigne. Son second, le « trancheur » s'occupe aussi des pores. Le « rableur » nettoie les écuries, épand le fumier, tandis que le « modzeni » s'occupe des aumailles (jeune bétail), reçoit les ordres de tout le monde et se rend au village.

Deux ou trois fois par été, quelques alpages voient affluer les foules, ainsi au Molendruz, au Marchairuz, au Pré d'Aubonne, lorsque des sociétés s'y donnent rendez-vous. Ces manifestations n'ont toutefois rien de commun avec les fêtes rustiques que se donnaient jadis les bergers sous les yeux des populations accourues des deux versants de la montagne. Celles-ci ne sont plus qu'un souvenir qui se perpétue par quelque « Crêt-des-Danses », ainsi au Mont-Tendre et au Noirmont.<sup>1</sup>

Malgré la simplicité qui s'impose, les conditions de vie deviennent de plus en plus agréables au chalet, où règne de nos jours une propreté qui était jadis l'exception. Le ravitaillement se fait d'une façon satisfaisante, car toutes les montagnes sont à moins de 10 km. de leur base.

On rencontre des chalets aussi bien au fond des combes qu'à mi-pente ou sur les crêtes. S'il existe quelque part sur la montagne une bonne source, le chalet n'en sera guère éloigné, mais, à défaut de sources, tous les emplacements sont bons.

Un des attraits du Jura réside en la vue qu'il offre sur le Plateau suisse et les Alpes. Si le chalet est bien placé, aux bénéfices de l'exploitation de l'alpage s'ajoutent parfois ceux que procurent les visites des touristes que l'amodieur restaure et loge.

#### LA QUESTION DE L'EAU.

C'est le gros problème. Il est rare qu'il y ait des sources ou des ruisseaux en suffisance et à débit régulier. La plupart des pâturages reposent sur des bancs de calcaires kimeridgien ou portlandien dont les fissures absorbent toute l'eau de pluie. C'est pourquoi, même si la bonne fortune place à proximité du chalet une source, la moindre goutte d'eau est pré-

<sup>1</sup> « Vers 1700 commença à se perdre une pratique usitée autrefois : les vachers ou fruitiers des montagnes près du Mont-Tendre se rendaient six dimanches consécutifs, à commencer à la Saint-Jean, sur la sommité de ce mont. Des jeunes gens des deux sexes les rejoignaient, tant de la Vallée que d'en bas. On y dansait, on s'y exerçait à la lutte, au jet de pierre. On menait d'en bas à boire et à manger et tout finissait par des disputes et des batteries. » (J.-D. NICOLE (47), § 71.)

cieusement recueillie. Dans ce but, le pourtour du toit du chalet est bordé de chéneaux de bois qui collectent l'eau de pluie pour la conduire

FIG. 31. — ABRI-CITERNE SUR LE FLANC DE LA DENT-DE-VAULION.

*(voir illustrations page suivante.)*

FIG. 32. — CITERNE PRÈS DU SOMMET DE LA DENT-DE-VAULION.

dans une citerne. Ces réservoirs cimentés, profonds de deux à quatre mètres, ont une capacité de 20.000 à 50.000 litres. Pour maintenir l'eau dans le plus grand état de propreté possible, la citerne est recouverte d'un plancher bordé d'un mur, ou mieux encore d'un dôme en maçonnerie.

On ne puise l'eau qu'au fur et à mesure des besoins, au moyen d'un seau fixé à une perche qui prolonge verticalement un levier à contrepoids et l'on remplit des bassins métalliques ou en ciment qui remplacent de plus en plus les vieux troncs évidés.

Afin de parer à une disette d'eau toujours menaçante, il a fallu constituer, par prudence, d'autres réserves. En divers points des grands pâturages ont été édifiés des bâtis supportant un toit — les « couverts » — (fig. 31), qui peuvent, à l'occasion, abriter le bétail, mais dont la fonction est, avant tout, de remplir une citerne. Certains types, en forme de toit renversé, ne peuvent avoir d'autre destination (fig. 32). Il faut s'ingénier à trouver le plus d'eau possible, car les années sèches sont aussi les années à faible rendement. Si l'on doit en arriver à faire des transports d'eau puisée dans des lieux plus favorisés, s'il faut conduire plusieurs fois par jour le troupeau à une fontaine éloignée, il en résulte un tel surcroît de travail pour les fruitiers et de fatigue pour le bétail, que l'abandon de l'alpage doit être envisagé.<sup>1</sup>

C'est pourquoi l'amodieur portera son choix sur une montagne qu'il sait fraîche et humide, pourvue de sources intarissables, tandis que les syndicats d'élevage conduiront, sans trop de risques, le jeune bétail sur des alpages plus secs.

L'étude ci-dessus a été tirée de l'ouvrage:

## LA VALLÉE DE JOUX

LES CONDITIONS DE VIE  
DANS UN HAUT BASSIN FERMÉ DU JURA  
ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

PAR

RENÉ MEYLAN

Bulletin de la société neuchâteloise de géographie, tome XXXVIII, 1929, Neuchâtel.

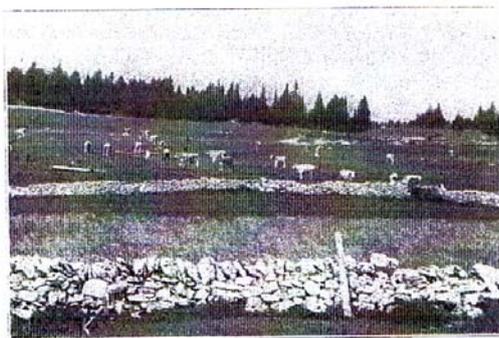


FIG. 29. — CHAMP D'AVOINE ET PRAIRIE QU'UN MUR DE PIERRES SÈCHES SÉPARE DU PATURAGE COMMUNAL DU LIEU.



FIG. 30. — LE CHALET DU PETIT-CUNAY (1524 m.).

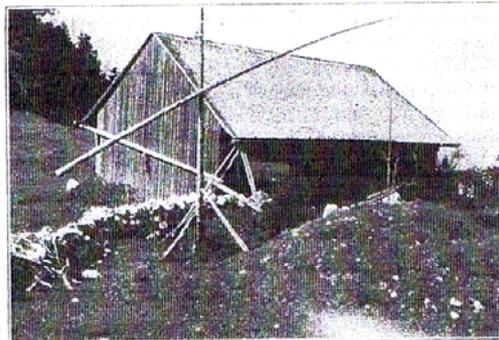


FIG. 31. — ABRI-CITERNE SUR LE FLANC DE LA DENT-DE-VAULION.



FIG. 32. — CITERNE PRÈS DU SOMMET DE LA DENT-DE-VAULION.

# LES PATURAGES DU JURA VAUDOIS

PAR

RENÉ MEYLAN

Cette étude a été tirée du bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, BSNG XXXVI, 1927, pp. 20 à 29.

## LA ZONE PASTORALE.

Sur les pentes abruptes du Jura, partant de la plaine vaudoise à des altitudes diverses (de 600 à 900 m.), la forêt s'élève en une bande massive et continue jusqu'à 1400 m. environ. Elle sépare ainsi nettement une zone inférieure agricole d'une zone supérieure à régime pastoral.

A partir de 1400 m., la forêt clairsemée n'a pas à lutter seulement contre des conditions climatiques défavorables. A ses adversaires s'ajoute l'homme dont les interventions, à cette altitude, ont toujours été en faveur du pâturage. Si des épicéas isolés et rabougris se risquent jusqu'à 1600 m., le massif forestier a été défriché, par contre, dans sa zone supérieure, et soustrait aux empiétements naturels de la forêt, afin de réserver de plus vastes espaces au parcours du bétail.

A l'intérieur du Jura, par suite de l'altitude moins élevée des chaînons, la zone alpine dépourvue d'arbres n'existe pas ; pâturages et forêts, au gré du modelé et de la valeur des terrains, descendent ensemble à la rencontre des cultures. Celles-ci atteignent 1100 m. à Saint-Cergue, à la Vallée de Joux et à Sainte-Croix, 900 m. dans la dépression de Vallorbe.

La surface actuelle des pâturages jurassiens est d'environ 20 000 ha. <sup>1</sup> et n'a pas subi de modification appréciable depuis une vingtaine d'années. On peut affirmer, par contre, que cette étendue a été plus considérable autrefois. La toponymie en fournit la preuve manifeste : quantité d'« esserts » et de « prés » sont aujourd'hui boisés ; au contraire, il n'est pas un seul pâturage dont le nom rappelle un déboisement récent.

La valeur considérable prise par les bois, les obstacles que rencontre l'exploitation des pâturages les plus éloignés ou les moins productifs, le reboisement naturel, sont autant de raisons qui suffisent à expliquer la réduction incontestable de la zone pastorale.

C'est vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que les pâturages ont atteint leur plus grande extension, à la suite d'un notable accroissement de la population et de la naissance d'une véritable industrie laitière.

<sup>1</sup> D'après la *Statistique suisse des alpages*. XVII<sup>e</sup> livraison, Lausanne, 1908.

Les pâturages les plus anciennement exploités sont, pour la chaîne orientale du Jura, ceux des sommets — les anciennes « chaux » — et, pour les chaînes internes, ceux qui s'étendent à proximité des terres cultivées. On peut remarquer ici que les colons du Jura, peu nombreux à l'origine, ont abandonné aux habitants de la plaine l'exploitation des pâturages de la zone supérieure. Ainsi s'expliquent les limites actuelles des districts de Nyon, Aubonne, Cossonay et Grandson qui débordent à l'Ouest de la crête orientale du Jura.

Sur 20 000 ha., on en compte 17 000 de pâturage productif et environ 2500 de boisés, le reste étant marécageux ou stérile. D'une manière générale, les pâturages du Jura sont plus boisés que ceux des Préalpes. Il n'y a guère que ceux des crêtes les plus élevées qui soient absolument dépourvus d'arbres. Cependant on tend aujourd'hui à séparer d'une manière plus nette le pâturage de la forêt. Si le pittoresque y perd, c'est au profit de l'exploitation.

Ces 20 000 ha. sont répartis en 316 alpages ou « montagnes » qui assurent la subsistance, pendant une moyenne de 115 jours, à un troupeau de 12 000 têtes de gros bétail. Ce sont les communes du pied du Jura qui fournissent le plus fort contingent. Le nombre des têtes va en diminuant jusqu'au Jorat et à la Mentue.

La zone pastorale, absolument déserte en hiver, à part quelques « asiles », auberges des grandes routes, est occupée pendant les mois d'été par une population d'environ 1000 à 1500 hommes. L'élément féminin, autrefois banni des chalets, s'y rencontre aujourd'hui, femme et enfants accompagnant parfois le tenancier.

#### PROPRIÉTÉ.

Sur 316 alpages, 194, soit le 58 %, appartiennent à des communes du Jura ou de la plaine. Si l'on tient compte de la surface, la proportion s'accroît encore en faveur des communes : le 64 %, soit 12 800 ha., est propriété communale.

Cette proportion varie d'ailleurs assez fortement d'une région à l'autre. Le district d'Aubonne est en tête avec 100 % d'alpages communaux ; le dernier rang est tenu par le district de Grandson avec 36 % seulement.

Le défrichement est beaucoup plus l'affaire des collectivités que des particuliers, aussi, lors de la colonisation, dès le XII<sup>e</sup> siècle, c'est aux communautés, bien plus qu'aux particuliers, que les seigneurs laïques et ecclésiastiques remirent en emphytéose les terres qu'ils détenaient. Ainsi s'explique la forte proportion des pâturages communaux et des forêts communales. Mais les communautés jurassiennes ne pouvaient suffire à exploiter les vastes domaines dont elles avaient la jouissance. Elles durent pratiquement abandonner bien des alpages dont les communes du pied du Jura se firent reconnaître la possession. De là des conflits et des procès, comme celui que la commune du Lieu soutint en 1527 contre les communes de Bursins et de Burtigny.

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les huguenots chassés de France se mon-

trèrent volontiers acquéreurs de ces terres où leur activité industrielle essaya de se déployer : fonderies, verreries, ateliers mécaniques et scieries furent bientôt assez nombreux pour mettre en péril la forêt. Pour la plupart, ces tentatives n'eurent pas de suites et les propriétaires revendirent à des gentilshommes bernois ou vaudois. La toponymie conserve çà et là le souvenir de quelques-uns : chalet de Mézery, chalet Hermann, Roguine, Thormandaz, etc. La propriété par les communes est attestée par des exemples beaucoup plus nombreux qui montrent aussi l'importance prise par le Jura dans la vie économique des communes de la plaine : la Bassine (Bassins), la Givrine (Givrins), la Trélasse Trélex), la Genolière (Genolier), les Begnines (Begnins), la Mathoulaz Method), la Grandsonnaz (Grandson) et bien d'autres comme les Prés l'Aubonne, de Ballens, de Mollens, etc. La prise de possession par des colons jurassiens se traduit par des noms comme la Meylande, la Jacgarde, Pré-Baillod, etc. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les communes ont fait un gros effort pour racheter des pâturages vendus autrefois et actuellement plusieurs sont presque parvenues à éliminer toute propriété privée d'alpage sur leur territoire.

#### LES COMMUNAUX.

On entend par communaux des pâturages à proximité des agglomérations et dont l'exploitation est si différente qu'on ne peut les considérer comme faisant partie de la zone pastorale. Leur exploitation est intimement liée à celle des champs cultivés auxquels ils servent de complément. Avec les pâturages supérieurs, naturellement déboisés, ce sont les plus anciennement exploités, à cause de leur proximité, et leur rôle est toujours resté le même : alimenter le bétail des villages jurassiens et sauvegarder d'autant la provision de foin nécessaire à l'hivernage.

Le bétail passe toute la journée sur le communal et rentre le soir aux étables. Un berger engagé par les propriétaires prend soin du bétail pendant la journée. Certains de ces communaux ne sont pas d'accès très facile, c'est pourquoi on a proposé d'y construire des chalets où le bétail passerait la nuit. Le lait nécessaire à l'alimentation serait descendu au village. Le va-et-vient est ainsi supprimé et la production laitière augmentée par la simple diminution de la fatigue du troupeau. D'autre part le rendement du pâturage est amélioré par les déjections du bétail qui ne se perdent plus inutilement sur la route. Quelques villages ont fait cette expérience, mais leur exemple n'a pas été suivi. Rien n'est plus difficile que de modifier ces coutumes ancestrales. Toute transformation se heurte aussi à des difficultés d'ordre financier et, comme l'amélioration du pâturage ne saute pas aux yeux et peut être attribuée à bien d'autres causes, la communauté remet sa décision à plus tard.

Les communaux peuvent être subdivisés — ainsi ceux de la Vallée de Joux — entre les divers hameaux d'une commune. Le bétail utilisant ces pâturages est celui des propriétaires du village auquel appartient le communal. Les us et coutumes relatifs à leur exploitation varient d'une localité à l'autre.

## EXPLOITATION.

Les renseignements manquent sur les débuts de notre économie pastorale. La fabrication des fromages devait être rudimentaire et ne semble pas avoir donné lieu à un commerce. Les documents désignent les ehalets par le terme de « vacheries ». Ces vacheries semblent avoir joué le rôle des communaux actuels, c'est-à-dire qu'on y conduisait le bétail pendant la belle saison. Les produits laitiers paraissent avoir été en grande partie consommés sur place par une partie, peut-être assez considérable, de la population qui devait suivre le troupeau dans ses déplacements. Le fait est que plusieurs localités doivent leur origine à des habitations temporaires (granges, mayons) transformées avec le temps en habitations permanentes.

Ce n'est que dans les années qui ont suivi l'occupation bernoise, soit la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, que l'on voit des pâturages exploités comme de nos jours. Des gens du Simmental et de la Gruyère amodient des montagnes. Est-ce piqués de jalousie ou mis au courant des secrets de la fabrication des gros fromages que les gens du pays se mettent aussi à pratiquer cette industrie ? Nous ne saurions le dire. Plus tard encore, le Jura français, stimulé par l'exemple, se mettra à la fabrication du gruyère qu'y introduiront des fruitiers, fribourgeois pour la plupart.

« Tenir montagne », ce fut longtemps le rêve des plus ambitieux parmi les Jurassiens. Ne tient pas montagne qui veut. Que l'on soit propriétaire du bétail et de la montagne, c'est une grosse mise de fonds qui est en jeu. Est-on propriétaire de la montagne seulement ou du bétail, c'est une question de confiance. Le paysan ne confie son bétail qu'à un amodieur consciencieux, tout comme une commune ne voudra qu'un locataire fournissant des cautions.

Les alpages sont généralement exploités par un amodiataire — on dit « amodieur » — s'il s'agit d'une montagne à vaches laitières, ou par un syndicat si c'est une montagne à élèves. Celles-ci sont par rapport aux autres dans la proportion de 1 à 5.

Les montagnes à élèves sont exploitées par un syndicat qui confie son troupeau à un berger et les frais d'exploitation sont partagés entre les propriétaires proportionnellement au bétail qui a estivé.

Les baux sont de trois, de six ou de neuf ans, le plus souvent de six ans, mais résiliables au bout de la troisième année. L'exploitation par le propriétaire lui-même est le système le moins pratiqué. On rencontre très peu d'exploitations en commun, bien que ce mode de faire tende à progresser.

On ne loue pas une seule montagne, mais deux, l'une servant de « rechange » à l'autre, c'est-à-dire que, lorsque le troupeau aura brouté l'herbe du premier pâturage, on le fera passer au second, pour le ramener encore une fois au premier, à la fin de la saison. Si les deux montagnes sont situées à des altitudes différentes, on occupe naturellement le palier inférieur en premier lieu. Mais, dans le Jura, les montagnes dou-

bles sont souvent à la même altitude, ce qui fait qu'on occupera indistinctement l'une ou l'autre tout d'abord.

Le nom des montagnes indique ce qui les différencie ; c'est l'altitude, ainsi Muratte-Dessus et Muratte-Dessous, ou l'étendue, ainsi Grandes-Chaumilles et Petites-Chaumilles, ou encore l'orientation, ainsi les Grands-Plats de Bise et les Grands-Plats de Vent.

La durée moyenne de l'estivage est de 115 jours, un peu plus que dans nos Préalpes. La montée a lieu dans les premiers jours de juin et le bétail redescend pour le 1<sup>er</sup> octobre. Les alpages les plus élevés ne sont guère occupés avant le 1<sup>er</sup> juillet et, à la fin d'août, les premiers froids les font quitter.

Dans la règle, l'exploitation est d'un seul « train », c'est-à-dire qu'un seul troupeau, aux soins d'un seul fermier, occupe l'alpage pendant toute la saison.

Certaines montagnes portent jusqu'à une centaine de vaches. Ces grands pâturages sont pourtant l'exception puisque la moyenne est d'une quarantaine de bêtes. On ne descend pas non plus volontiers à moins de trente bêtes, de façon à assurer la fabrication d'au moins une pièce de fromage par jour. Il faut compter de 350 à 400 litres le lait nécessaire à la fabrication d'un gruyère.

Autrefois, l'amodieur « meublait » sa montagne avec du bétail que lui confiaient les propriétaires de la plaine vaudoise. De nos jours, bien des paysans renoncent à envoyer leur bétail en estivage, surtout les vaches laitières, depuis que les laiteries établies dans la plupart des villages fabriquent elles-mêmes le fromage que les montagnes étaient seules à livrer jadis. L'amodieur doit donc compléter son troupeau avec du bétail qu'il achète lui-même. Pour les bêtes qu'il loue, il paie une rente fixée d'après la production du lait dans les premières semaines de juin.<sup>1</sup> On lui demande aussi souvent une certaine quantité de beurre. L'amodieur reste maître de la production laitière du bétail loué.

Les montagnes du Jura fournissent une qualité de gruyère très appréciée, par pièces de 25 à 35 kg. Ces fromages, fabriqués au chalet, y sont aussi entreposés, dans la cave à fromage que possède tout chalet qui n'est pas un simple rechange. La vente s'effectue au mois d'août. Elle est facilitée par les excellentes voies d'accès des chalets. Les fromages ne sont descendus qu'à la fin de septembre, à la suite du troupeau.

Outre le gruyère gras, la montagne donne des produits accessoires dont l'amodieur tire de beaux bénéfices : le beurre, le « seré » et surtout les porcs, nourris des déchets de la fabrication.

La région centrale — la Vallée de Joux — s'est encore spécialisée dans la production de fromages à pâte molle, les vacherins. Beaucoup sont, il est vrai, fabriqués par les sociétés de fromagerie, du mois d'octobre au mois de décembre, mais c'est la règle — au moins sur les plus petites montagnes — d'arrêter en septembre la fabrication du gruyère pour

<sup>1</sup> De 23 à 25 cent. par litre de lait, après déduction d'une centaine de francs pour l'herbe.

commencer celle des vacherins dont la réputation est solidement établie. Il s'agit pourtant là d'une industrie récente. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les procédés d'une fabrication déjà ancienne dans la région de Mouthe et du Mont-d'Or furent introduits dans le pays, aux Charbonnières, village qui est resté le centre de ce commerce.

#### AMÉLIORATIONS POSSIBLES.

Le mode d'exploitation des pâturages jurassiens laisse encore à désirer. On y estive 12 000 bovins, mais de 5 à 6000 autres doivent passer la frontière et occuper des pâturages français dont une bonne partie, il est vrai, aux mains de propriétaires vaudois. Si l'on songe aux difficultés créées par le passage de la frontière, aux formalités, aux risques d'épizooties, on comprendra que le progrès serait réel si ce bétail pouvait passer l'été sur nos montagnes. D'ailleurs avec une charge de bétail plus considérable, rendue possible par un meilleur entretien, nos montagnes assureraient de plus gros revenus.

Diverses améliorations ont été proposées.<sup>1</sup> Pour les alpages situés dans la zone forestière, le rendement serait augmenté par une séparation plus nette de la forêt et du pâturage. Tant le forestier que le pâtre y trouveraient leur compte. L'alpage devrait être étudié dans son ensemble, afin de laisser à la pelouse les emplacements qui lui conviennent le mieux et que la forêt reste maîtresse incontestée partout où elle sera d'un meilleur rapport. Les régions éloignées ou d'accès difficile, les pentes rapides, les bancs rocheux et les éboulis seront abandonnés à la forêt. Par contre, les emplacements destinés à la pelouse seront débarrassés de tous les arbres, à l'exception de quelques petits groupes de conifères aux branches pendantes qui pourront servir d'abri au bétail. C'est là aussi que sera la réserve de bois de chauffage à l'usage du chalet, tandis que les parcelles traitées en forêt donneront des bois d'œuvre. Sauf momentanément les plantations, les forêts ne seront pas fermées au bétail qui pourra y trouver en cas de sécheresse une herbe fine et tendre et, par les chaleurs, un abri contre le soleil et les mouches. Dans les pâturages trop exposés aux vents, on pourra maintenir un rideau d'arbres qui en brisera la violence.

Par un épierrement méthodique des pelouses, on doit voir s'élever sur les alpages des monticules pareils à ceux qui s'accumulent çà et là dans les régions cultivées, éloquents témoignages du travail effectué au cours des siècles pour améliorer le rendement des champs. Le nettoyage doit aussi porter sur les buissons, les broussailles et toutes les plantes délaissées par le bétail qui finissent par infester les pâturages.

Notre coutume de laisser divaguer le bétail où bon lui semble est fâcheuse. Le troupeau délaissé certaines parties de l'alpage et en soumet

<sup>1</sup> G. MARTINET : *Amélioration générale des pâturages* dans *La Terre vaudoise*, 1920.  
A. BARBEY : *Un programme rationnel d'améliorations forestières*. Conférence faite à Pontarlier, reproduite par le *Journal de Nyon*, 1<sup>er</sup> octobre 1926.

d'autres à un véritable épuisement. En prélevant continuellement les plantes qu'il préfère, le bétail les met en état d'infériorité comparative-ment à celles qu'il délaisse. Celles-ci se multiplient donc plus facilement, pourrissent sous la neige et augmentent ainsi par places la quantité d'humus, formant des monticules qui, chaque année, se développent et ne portent que des herbages inutiles : millepertuis, nard raide, genêt ailé, etc. La destruction de ces « teuïons » à coups de pioche ne peut être qu'une mesure provisoire puisqu'ils résultent de l'appauvrissement du sol. Seul l'amendement, au moyen de marnes calcaires, les fera disparaître en en supprimant la cause.

On ne songerait guère à attacher le bétail au piquet, comme on le fait en Tarentaise, mais en divisant le pâturage en secteurs qu'on fera parcourir successivement, on arrivera au même résultat : la répartition méthodique des engrais sur la surface entière du pâturage, d'où l'équilibre dans la production fourragère.

Seules les régions voisines du chalet profitent de l'engrais des étables ; on pourrait atteindre les plus éloignées à l'aide des engrais chimiques. Enfin chaque chalet devrait posséder une fosse où l'engrais naturel, mélangé à de l'eau, subirait un commencement de fermentation. Utilisé à l'état liquide, il est plus efficace.

À côté de presque tous les chalets, on constate l'existence d'un enclos de dimensions très variables. Il a pu être utilisé à diverses fins. On y a abrité autrefois le troupeau contre les loups, encore nombreux dans la région jusqu'aux premières années du siècle passé. On y a parqué des bêtes suspectes ou malades. Enfin, l'herbe de l'enclos étant à l'abri de la dent du bétail, on peut la faucher à l'occasion. On ne peut que recommander l'extension de ces enclos. Quelques montagnes en possèdent d'assez vastes et s'en trouvent fort bien. Pour être vraiment utiles, ces enclos doivent permettre d'y récolter assez de foin pour pouvoir garder le bétail à l'étable plusieurs jours de suite. Il est cruel et dangereux d'obliger les bêtes, les jeunes surtout, à braver les intempéries, dans une région où les retours de froid sont si fréquents au cours de l'été.

Il y a enfin des améliorations d'un autre genre à envisager. C'est très bien d'accroître la production fourragère, mais il s'agit de savoir qui en fera les frais. Les baux devraient être prolongés de façon à permettre à l'amodieur de travailler à l'amélioration de la montagne avec la certitude que le bénéfice ne sera pas pour un autre. Le bail de neuf ans devrait être la règle. Il permet à l'amodieur d'équilibrer les bonnes et les mauvaises années et le pousse à soigner sa montagne comme son propre bien. À l'échéance, à offre égale, la préférence devrait être assurée à l'ancien tenancier. La mise aux enchères trop fréquente, au lieu d'augmenter les ressources du propriétaire, comme il le semble quand la demande est forte, n'est qu'un trompe l'œil. Celui qui a loué à un prix trop élevé ne cherche qu'à tirer parti le plus possible de la montagne qu'il appauvrit.

La valeur d'une montagne dépend aussi des conditions de travail et cela nous amène à parler du chalet.

## LE CHALET ET SON PERSONNEL.

Une montagne jurassienne ne porte qu'un seul bâtiment, le chalet. C'est *une* construction en maçonnerie, proportionnée à l'importance de l'alpage. Son grand toit est couvert de « tavillons », mais aujourd'hui le revêtement total ou partiel de tôle ondulée se rencontre de plus en plus. Le toit est à deux ou à quatre pans. Les chalets à quatre pans, de forme pyramidale, sont les plus petits et les plus anciens.

Tous les chalets se ressemblent — « ventouses grises posées sur le dos du pâturage pour en extraire le lait, aussi longtemps que dure la fièvre de l'été<sup>1</sup> » — tant par leur aspect extérieur que par leur distribution intérieure.

Si les grandes lignes sont partout les mêmes, pourtant la fantaisie règne dans les détails, surtout d'après l'ancienneté de l'édifice. L'étable, simple ou double, suivant l'importance de la montagne, occupe plus de la moitié du bâtiment. Le bétail y est attaché à des barrières de bois, de chaque côté d'un couloir central qui permet aux bergers d'évoluer à l'aise. L'étable n'a ni plafond — sauf les plus récentes —, ni crèches. Suspendues à des perches par leurs larges courroies décorées de clous de cuivre, les sonnailles de tous calibres et de toutes dimensions luisent dans la demi-obscurité, car la lumière ne pénètre que par le plein cintre de la porte.

Les pores sont logés dans une annexe ou dans un compartiment séparé du reste de l'étable.

La seconde partie du bâtiment qui n'a qu'un étage est occupée par les locaux destinés à la fabrication et à la conservation des fromages : la cuisine, la chambre à lait, la cave à fromage. Beaucoup de chalets ont encore la vaste cheminée pyramidale dont l'ouverture est munie de deux panneaux mobiles qui se manœuvrent de l'intérieur au moyen d'une perche. Au-dessus du foyer, suspendue à une potence mobile, la chaudière de cuivre attend le lait. A côté, un râtelier supporte tous les ustensiles nécessaires à la fabrication. Une table et deux bancs complètent le mobilier de la cuisine qui est pavée ou dallée. De ce local, on passe à la chambre à lait, orientée au nord, où se trouvent les « bagnolets », récipients larges et peu profonds, où repose le lait qui va être écrémé pour la fabrication du beurre. On prélève ainsi de quatre à cinq kilos de beurre par fromage. A côté de la chambre à lait se trouve la cave à fromage où le « trancheur » soigne les pièces qui établiront sa réputation. On trouve quelquefois le logement des fruitiers au rez-de-chaussée, mais le plus souvent il est à l'étage. On y accède par une échelle. Une paille dans un cadre de bois, parfois une simple couche de paille, c'est le lit dont se contentent les gars du chalet.

Le personnel est plus nombreux, s'il s'agit d'une montagne où l'on fabrique, et proportionné à la force du troupeau. On compte un berger pour quinze vaches. Au berger incombe encore le soin de préparer le

<sup>1</sup> H. TANNER : « Fantaisie jurassienne », *Semaine littéraire* du 9 octobre 1926.

bois nécessaire au chalet. Le « fromageur » fabrique les fromages et les soigne. Il a un second, le « trancheur », qui s'occupe aussi des porcs. Le « rableur » nettoie les écuries, épand le fumier, tandis que le « modzeni » s'occupe du jeune bétail et reçoit des ordres de tout le monde.

Malgré la simplicité qui s'impose, les conditions de vie deviennent de plus en plus agréables au chalet où règne de nos jours une propreté qui était jadis l'exception. Le ravitaillement se fait d'une façon satisfaisante car toutes les montagnes sont à moins de 10 km de leur base.

On rencontre des chalets au fond des combes, à mi-pente, sur les crêtes.

S'il existe quelque part des sources sur la montagne, le chalet sera construit dans les environs immédiats du point d'eau. A défaut de sources, tous les emplacements deviennent bons.

Un des attrait du Jura, c'est la vue qu'il offre sur le plateau suisse et les Alpes. On ne s'étonnera donc pas si des propriétaires, cédant à ce charme ont élevé des chalets à proximité des beaux points de vue. On a remarqué qu'ils se louent plus facilement que ceux qui se nichent dans les dépressions et plusieurs s'assurent ainsi une nouvelle source de revenus, la clientèle des touristes qui s'installent au chalet devenu restaurant.

#### LA QUESTION DE L'EAU.

Le gros problème, c'est l'approvisionnement en eau. Il est rare qu'il y ait des sources ou des ruisseaux en suffisance et à débit régulier. La plupart des pâturages reposent sur des bancs de calcaires kimmeridgien ou portlandien qui absorbent l'eau de pluie. C'est pourquoi, même si la bonne fortune place à proximité du chalet une source, la moindre goutte d'eau est précieusement recueillie. Dans ce but, le toit du chalet est bordé sur tout son pourtour de chéneaux de bois qui collectent l'eau de pluie pour la conduire dans une citerne. Ces réservoirs cimentés, profonds de deux à quatre mètres, ont une capacité de 20 à 40 000 litres. Pour maintenir l'eau dans le plus grand état de propreté possible, on recouvre la citerne d'un plancher bordé d'un mur, ou mieux encore d'un dôme en maçonnerie. On puise l'eau au fur et à mesure des besoins, au moyen d'un seau fixé à une perche qui prolonge un levier à contre-poids et l'on remplit des bassins métalliques qui ont remplacé presque partout les troncs évidés de jadis.

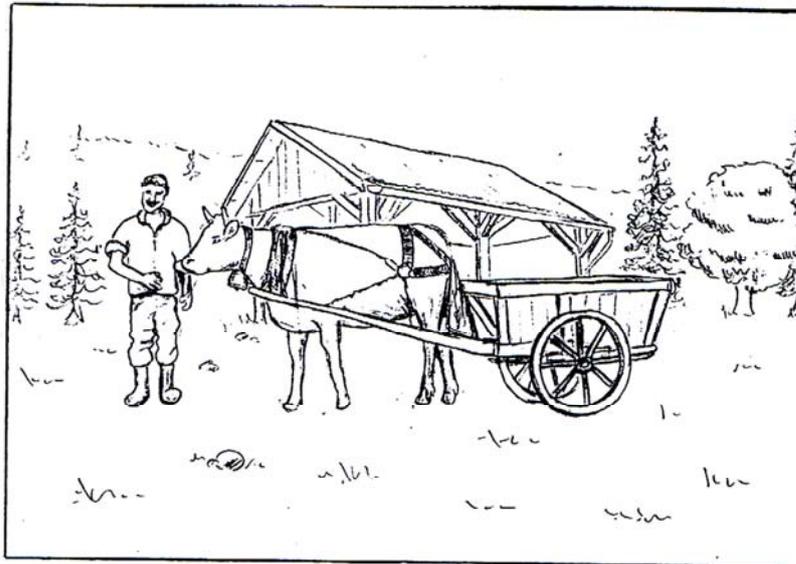
Afin de parer à une disette d'eau toujours possible, on a jugé prudent de constituer d'autres réserves. Dans ce but ont été édifiés en divers points du pâturage des bâtis supportant un toit — les « couverts » — qui peuvent à l'occasion abriter le bétail, mais dont la fonction est, avant tout, de remplir une citerne. Certains types, en forme de toit renversé, véritables entonnoirs, ne peuvent avoir d'autre destination.

Dans notre Jura mi-industriel, mi-agricole, les pâturages n'ont peut-être pas l'importance qu'on leur attribue ailleurs. Ils occupent toutefois une place importante au cadastre et au budget des communes jurassiennes. A Sainte-Croix, les pâturages représentent le 31 % de la super-

ficie de la commune, au Lieu, le 49 %, à l'Abbaye, le 61 %. Les pâturages procurent, immédiatement après les forêts et avec moins de frais d'exploitation, les recettes les plus considérables des bourses communales. Loués à raison de 60 à 100 fr. par vache, suivant le rendement, c'est une somme brute de 750 000 à 1 million de francs à l'actif des propriétaires. Déduction faite du 50-60 % de cette somme que représentent l'entretien du pâturage et les frais d'exploitation (réparations au chalet, aux clôtures, aux chemins, aux citernes, impôts, etc.), le bénéfice est appréciable. Il n'est cependant plus ce qu'il a été et l'on se plaint surtout des impôts qui ne sont plus en rapport avec la valeur réelle des alpages dont les locations ont subi des baisses considérables <sup>1</sup>.

Beaucoup d'amodieurs, grisés par les bénéfices réalisés pendant ces dernières années de guerre et d'après-guerre, ont loué des montagnes ou les ont achetées (en France surtout) à des prix tels que tout bénéfice est exclu, d'autant plus que la vente des fromages est rendue difficile par la crise de surproduction dont souffre le pays tout entier.

<sup>1</sup> Par ex. le Pré de Denens, 112 ha du port de 65 vaches et la Perrausaz, du port de 80 génisses, loués en 1925 fr. 6500, contre fr. 12 000 à la location précédente.



*Charrage du fumier avec la vache.*

Cette brochure a été éditée en juin 2001. Tirage de 12 exemplaires.